



« Actions de suivi et de veille juridique par la société civile pour la protection des forêts d'Afrique centrale »

Synthèse de l'évènement parallèle à 19^{ème} rencontre des parties du PFBC à Libreville

Organisé le 06 juillet 2022 par Field Legality Advisory Group (FLAG), Conservation Justice (CJ) et Brainforest, le side-event « **Actions de suivi et de veille juridique par la société civile pour la protection des forêts d'Afrique centrale** » avait pour objectif principal de mettre en lumière les initiatives de suivi portant sur le contentieux environnemental et de discuter des voies et moyens pour un accroissement des actions similaires. Pour ce faire les coorganisateur ont présenté devant un auditoire en ligne et en présentiel, les résultats de leurs actions y compris les défis et les enjeux du suivi des contentieux issus de la gestion des ressources naturel dans le bassin du Congo. Les présentations suivantes : « le suivi du respect de la mise en œuvre des cahiers de charges et l'assistance juridique aux communautés », « les relations avec l'administration et les forces de l'ordre pour renforcer l'application de la loi » et sur le « Sommier des infractions forestières et fauniques : Reflet du contentieux forestier et faunique au Cameroun » ont suscité des échanges avec les participants à l'issue desquelles les points suivants ont été mis en relief.

Points Retenus

- les organisations de la société civile (OSC) font face à des difficultés financières pour appuyer les communautés au cours des procédures judiciaires ;
- les OSC collaborent étroitement avec les administrations (forêts, faune, justice,) ainsi que les forces de l'ordre à travers des formations sur la procédure pénale, la participation aux opérations de terrain ou encore le suivi des enquêtes judiciaires. Toutefois, des contraintes existent du fait, entre autres, de réticences ou de la méconnaissance de l'action des OSC ;
- le suivi de l'état du contentieux environnemental traité par les juridictions et les administrations compétentes permet d'analyser sa portée, d'identifier des lacunes dans la gestion du contentieux et de proposer des solutions adéquates. Cette action est d'autant plus importante qu'elle est quasiment inédite en Afrique centrale si on s'en tient à l'approche d'analyse (quantitative et qualitative).

Recommandations pertinentes enregistrées :

- la multiplication des actions de suivi et de veille juridique par les OSC dans la sous-région pour les communautés et auprès des administrations et forces de l'ordre ;
- la communication sur les besoins de suivi et de veille juridique du contentieux environnemental avec des partenaires techniques et financiers pour un appui plus accru en la matière ;
- la poursuite du dialogue avec les administrations et forces de l'ordre pour une collaboration plus étroite avec les OSC.